

LA GRANDE ENQUÊTE DES PENSIONS



Résultats de l'enquête nationale 2005

delta lloyd

Pour une belle vie.

Avant-propos

L'enquête nationale sur les pensions a été réalisée par XGM à la demande de Delta Lloyd. Ses résultats constituent les éléments de base à un vaste débat sur la problématique des pensions.

Toutes les données de cette enquête ont été utilisées et contrôlées avec le plus grand soin. D'éventuelles inexactitudes présentes dans ce rapport ne seraient dues qu'au hasard mais peuvent bien entendu être signalées à madame Oriane della Faille, Delta Lloyd Life, 15 Boulevard de la Plaine à 1050 Bruxelles (e-mail: commercial.life@deltalloydlife.be). De même, vous pouvez également lui adresser toute question relative à un complément d'information sur cette enquête.

Introduction

Les pensions en Belgique : une grande partie de la population se fait des soucis à ce sujet.

Selon l'Office National des Statistiques, notre pays comptera, avant fin 2020, plus de 2,9 millions de personnes âgées de 60 ans et plus. Cela correspond à une croissance de 30% par rapport au nombre enregistré fin 2000. Par contre, endéans cette même période, le nombre de concitoyens âgés de 20 à 59 ans diminuera de 1,7%, ce qui représentera 5,5 millions de personnes.

Les prévisions à fin 2050, en comparaison aux données à fin 2000, sont encore plus hallucinantes : une croissance de 49% du nombre des 60 ans et plus et, par opposition, une baisse de 8% des personnes âgées de 20 à 59 ans.

Le maintien des pensions et la préservation sans cesse plus longue d'une qualité de vie de la population vieillissante toujours plus nombreuse, constituent un des grands défis de ce 21^e siècle. Pas seulement, parce que les plans du gouvernement au sujet de la suppression du système des pré-pensions rencontrent une résistance très forte. Des phénomènes de société, telles que la mobilité géographique, les changements de statut professionnel en cours de carrière ou les modifications de la structure familiale - avec par exemple, les familles monoparentales - joueront aussi un grand rôle.

Le thème a encore plus d'intérêt depuis que les conséquences financières et culturelles de ces phénomènes de société, auxquels l'homme de la rue n'est pas tellement bien préparé, se font ressentir. En outre, la population reçoit souvent des informations contradictoires sur la durabilité de la pension légale.

Introduction

Afin de connaître l'opinion du citoyen sur cette question délicate, Delta Lloyd, en collaboration avec le groupe d'édition Roularta, a mis en place une enquête, qui était disponible tant sur le média internet que dans le journal De Zondag et Plus Magazine.

Plus de 12.000 participants

Toutes les catégories d'âge de la population ont répondu en masse à cette enquête, ce qui témoigne de la préoccupation réelle au sujet de la problématique des pensions. De nombreux répondants semblent très inquiets au sujet des aspects essentiels de la pension et se sentent insuffisamment informés.

De l'enquête au débat

Les résultats de l'enquête ont servi de base au débat auquel ont participé le ministre de l'Environnement et des Pensions Bruno Tobbacq et des représentants des syndicats, du secteur des indépendants, du monde des affaires, de l'association professionnelle des compagnies d'assurances et de l'Association Belge des Institutions de Pensions. Les éditions du groupe Roularta ont traité en détail ce débat.

Méthodologie

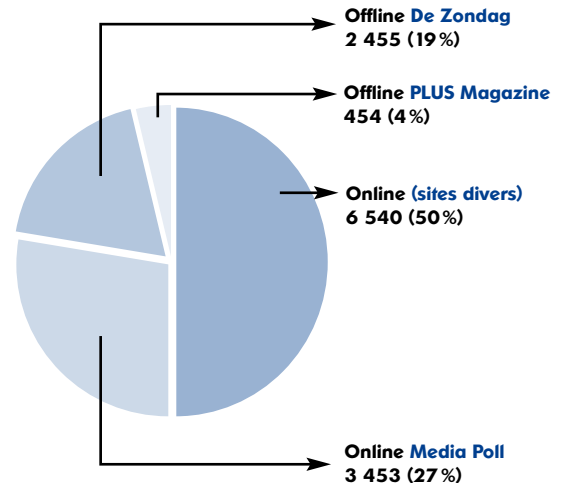
- Phase qualitative : interviews qualitatives en vue de cerner les thèmes sensibles et les différentes perceptions potentielles (60 interviews - novembre 2004).

Phase quantitative : différentes sources ont été créées en vue de permettre à la population de participer en grand nombre : site Internet et encarts dans la presse (12 902 participants - décembre 2004)

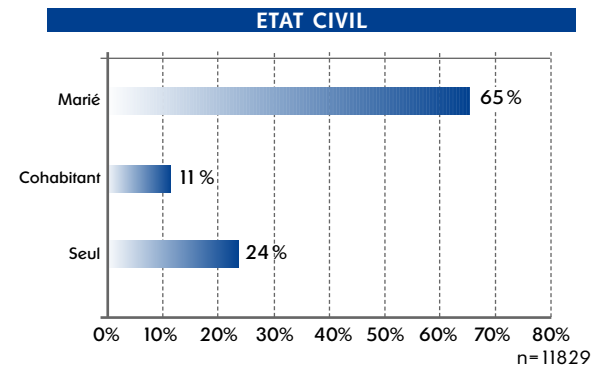
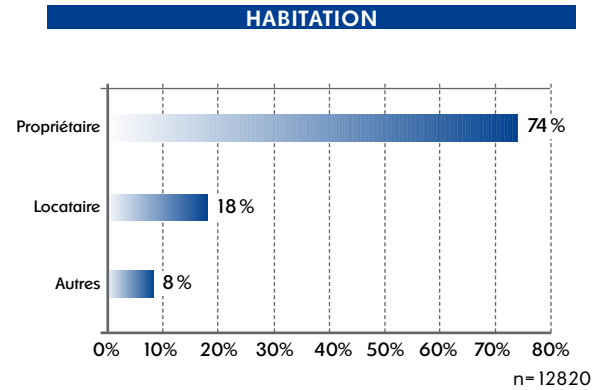
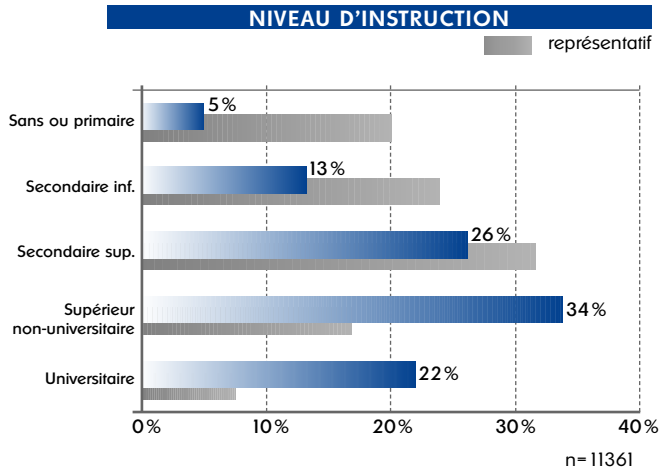
- L'ensemble des répondants a été pondéré afin d'obtenir une proportion linguistique correcte entre Francophones (43 %) et Néerlandophones (57 %).

- Tous les résultats sont mentionnés ici sur base des chiffres pondérés.

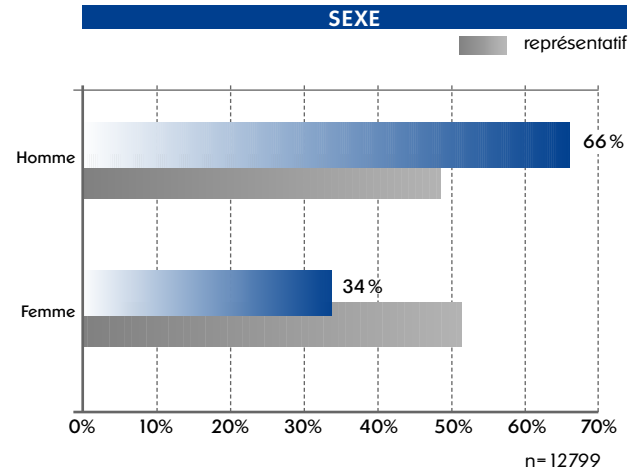
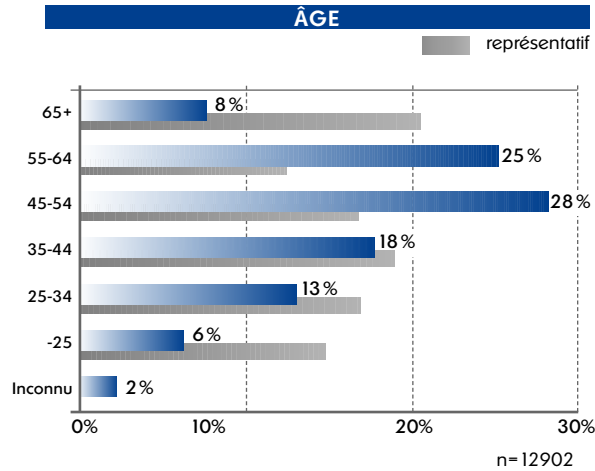
- L'ensemble des répondants ne forme pas un échantillon représentatif de toutes les catégories de la population : globalement, il reflète une population un peu plus masculine, jeune et aisée, plus attentive au sujet que la population globale. Cela signifie que les réponses sont probablement plus critiques que si une pondération stricte avait été appliquée. En tout état de cause, le nombre important de répondants confirme l'intérêt porté au sujet.



Profil des participants à l'enquête

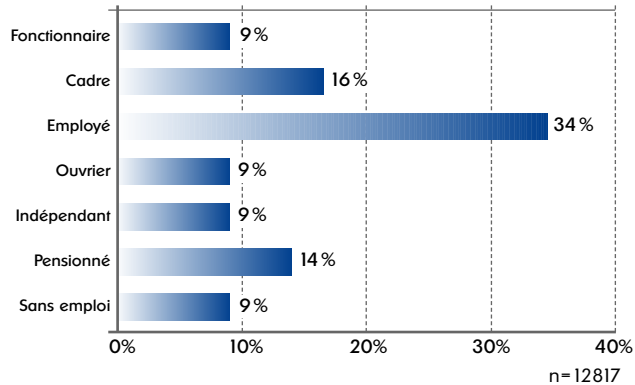


Profil des participants à l'enquête

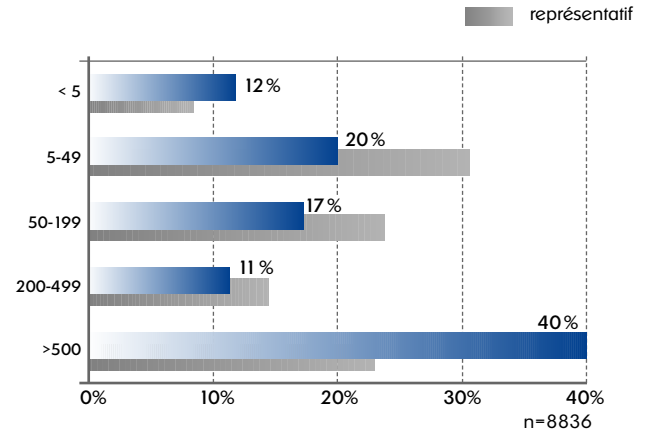


Profil des participants à l'enquête

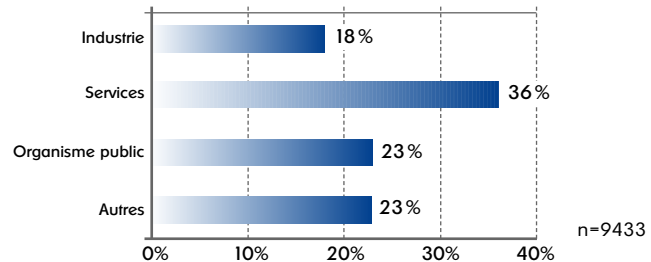
STATUT



TAILLE DE L'ENTREPRISE



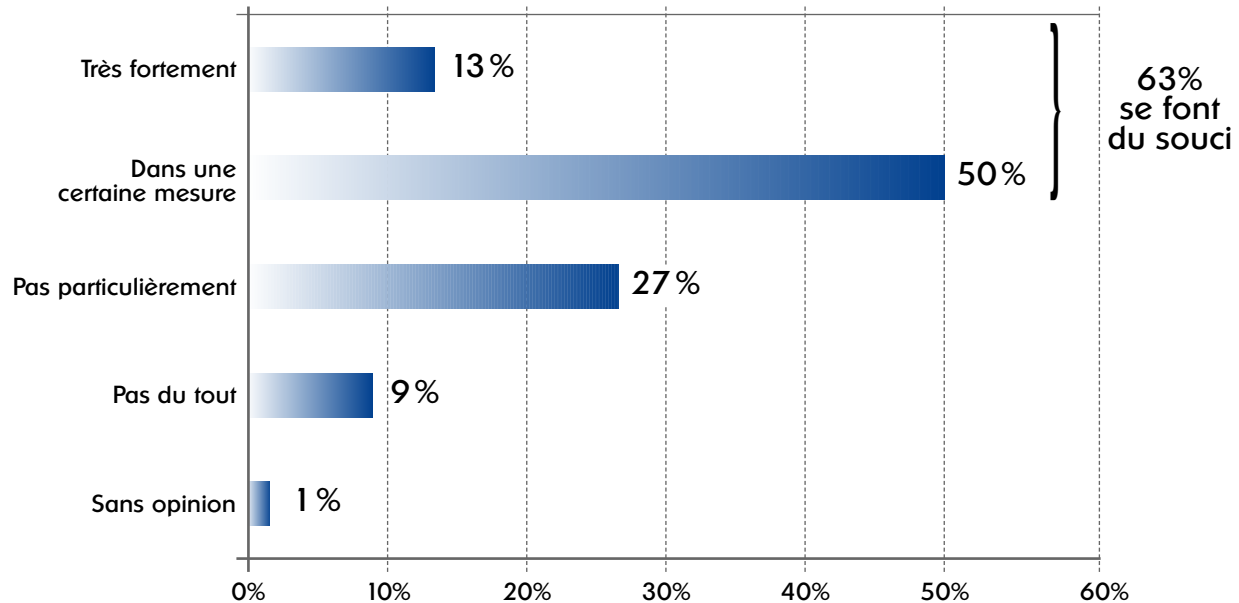
SECTEUR



La pension en général

La pension : un sujet pour le moins préoccupant !

VOUS FAITES-VOUS DU SOUCI ?



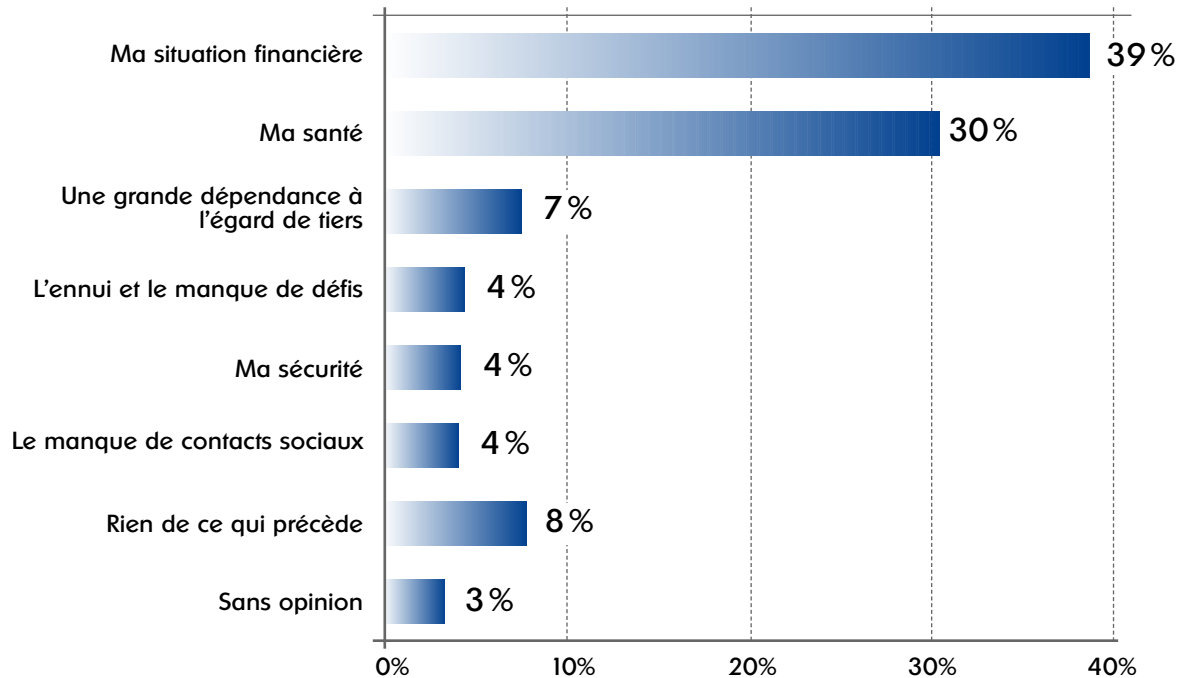
(n= 12902; une seule réponse possible)

La pension : un sujet pour le moins préoccupant !

- Près des 2/3 des participants à l'enquête ont des inquiétudes au sujet de leur pension ; 1 sur 8 se fait même beaucoup de soucis.
- Les plus préoccupés sont : les ouvriers (73 %), les indépendants (73 %), les personnes ayant un niveau d'instruction du niveau secondaire inférieur ou moins (71 %) ; celles qui appartiennent à des entreprises de moins de 50 salariés (71 %), les locataires (71 %).
- S'en font relativement moins :
 - Les jeunes, jusqu'à 25 ans (47 %) - la pension, c'est loin ?
 - Les pensionnés (54 %) et les fonctionnaires (58 %) - savent-ils mieux où ils en sont ?

“D’abord l’argent, ensuite la santé...!”

QU’EST-CE QUI VOUS INQUIÈTE LE PLUS ?



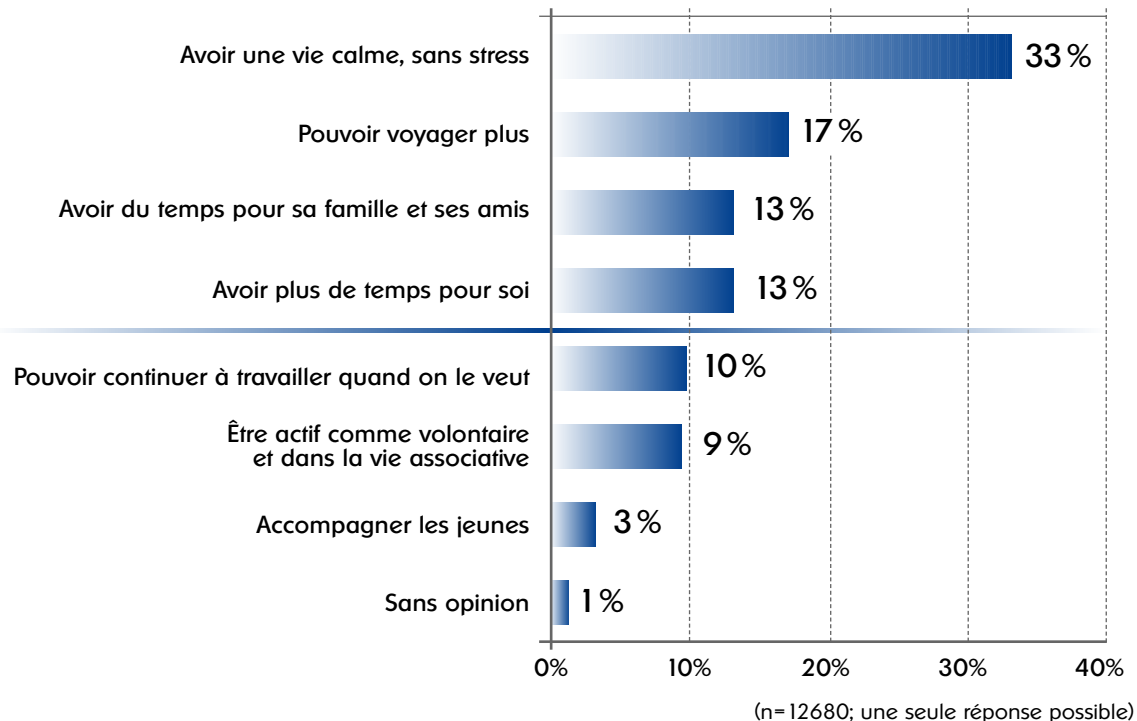
(n=12779; une seule réponse possible)

“D’abord l’argent, ensuite la santé...!”

- Plus on s’inquiète au sujet de sa pension, plus ceci est lié à une insuffisance de moyens financiers (71 %) ; à l’inverse, ceux qui ne s’en font pas ou peu, se font plus de soucis pour leur santé (43 %).
 - ➔ Priorité : avoir la certitude de ne pas manquer de moyens financiers quand on est pensionné ; lorsque ceux-ci sont assurés, on pense davantage à sa santé.
- Plus on est âgé, moins on se fait de soucis pour les finances (28 %) et plus on s’en fait pour sa santé (41 %). À l’inverse, les 25-34 ans sont beaucoup plus préoccupés au sujet des moyens financiers (51 %) et moins au sujet de la santé (18 %).
 - ➔ Sans doute a-t-on, avec l’âge, une meilleure vue des moyens financiers disponibles.
- Ceux qui s’inquiètent plus au sujet des moyens financiers sont : les locataires (54 %), les personnes ayant un niveau d’instruction primaire ou moins (49 %), les ouvriers (47 %), les indépendants (45 %), les cohabitants, les personnes qui vivent seules (45 %) et les employés (43 %).
 - ➔ Soit donc, les personnes moins favorisées financièrement et/ou dont les rentrées financières sont plus aléatoires.

“À ma pension, je commencerai à... vivre !”

QU'EST-CE QUI VOUS FERAIT LE PLUS PLAISIR À VOTRE PENSION ?



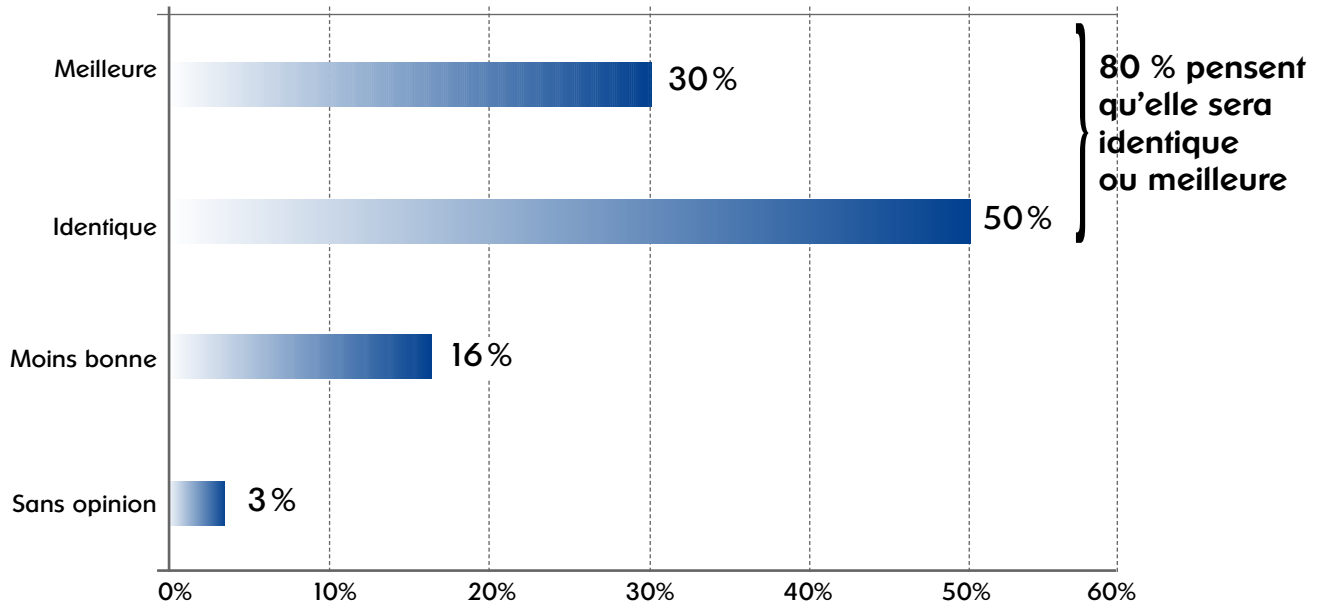
“À ma pension, je commencerai à... vivre !”

- 1 personne sur 3 opte pour une vie calme, sans stress.
- 1 personne sur 4 souhaite enfin avoir du temps pour soi, pour ses amis et sa famille.
- Un peu moins de 20 % souhaitent rester actifs après la pension : la moitié espère pouvoir continuer à travailler - l'autre moitié espère être active dans la vie associative.
- Presque 1 personne sur 4 passerait son temps à voyager plus.
- Une petite minorité estime avoir un rôle à jouer dans l'accompagnement des jeunes.

- Les personnes qui ont un niveau d'instruction plus faible (45 %) et les ouvriers (44 %) aspirent davantage à une vie calme. Les pensionnés estiment aussi que ceci leur donne la plus grande joie (37 %).
- Plus on est jeune, plus on pense à voyager (24 % pour les moins de 25 ans, par rapport à 11 % pour les plus de 65 ans).
- À l'inverse, les personnes de plus de 55 ans ont souvent encore envie de continuer à travailler (plus de 55 ans : 15%, par rapport aux moins de 44 ans : 6 %). Les indépendants (24 %) sont davantage de cet avis que les fonctionnaires (7 %).

“Notre qualité de vie est bonne... Et elle le restera !”

QUALITÉ DE VIE ATTENDUE EN COMPARAISON À AUJOURD’HUI ?



(n= 12175; une seule réponse possible)

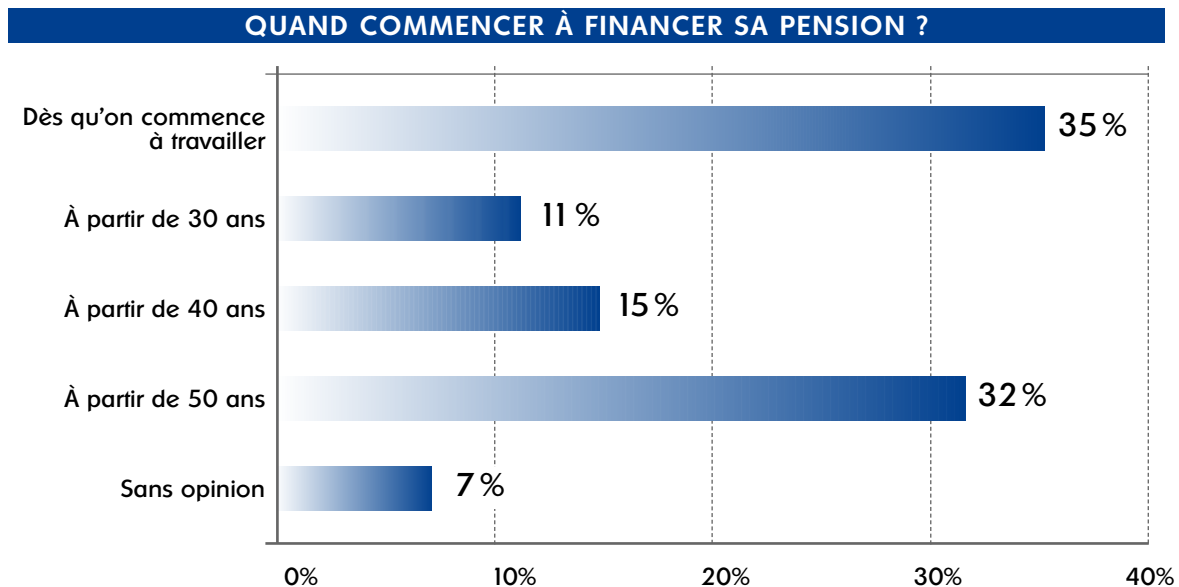
“Notre qualité de vie est bonne... Et elle le restera !”

- 50% des répondants pensent que leur qualité de vie changera peu ou ne changera pas du tout au moment de leur pension. 30 % pensent même qu'elle s'améliorera.
- 8 répondants sur 10 pensent que la qualité de leur vie ne diminuera pas.

- La perception de l'évolution de la qualité de vie est en premier lieu liée aux moyens financiers que l'on possède ou que l'on pense posséder au moment de la pension.
 - Ceux qui se font des soucis financiers, ont une vue plus sombre sur la qualité de la vie après la pension (72 %).
 - Ceux qui se font principalement des soucis concernant leur santé, sont plus optimistes concernant leur pension (88 %).

- Ont une vue plus sombre de l'avenir : les sans emploi (70 %), les locataires (70 %), les moins de 25 ans (74 %), ceux qui ont un diplôme du niveau primaire ou sans diplôme (74 %), les personnes seules (75 %).
- Ont une perspective plus optimiste : les fonctionnaires (87 %), ceux qui ont un diplôme du niveau supérieur (82 %).

Quand commencer à financer sa pension ? À chacun son opinion !



- Dès que possible : les indépendants (46 %), les personnes de 25 à 34 ans (44 %) et ceux de plus de 65 ans (44 %). Ceux qui s'en font beaucoup pour leur pension estiment aussi qu'il vaut mieux commencer tôt (47 %).
- À partir de 50 ans : fonctionnaires (44 %), les personnes de 45 à 54 ans (40 %).

(n=12602; une seule réponse possible)

En résumé : la pension en général

- **La pension est considérée comme ” une vie sans stress ”**
 - Pouvoir faire ce qu'on aime faire, sans obligations.
 - L'enquête démontre également que ces occupations sont très diverses.
 - Près d'un quart des répondants se veut actif dans la société.

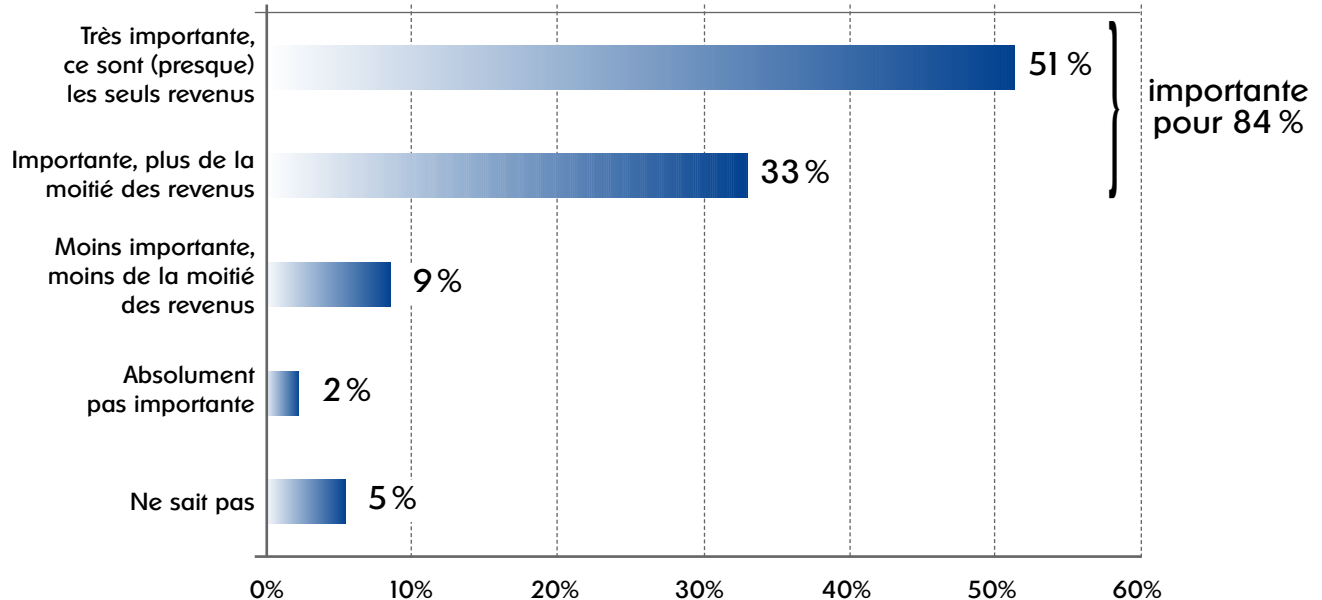
- **La majorité se fait du souci pour sa pension**
 - Les certitudes financières sont citées en premier lieu, ensuite vient la santé.
 - Lorsque les finances sont assurées, la santé devient plus importante.
 - Plus on est financièrement défavorisé ou instable (ouvriers, indépendants, petites entreprises), plus on se fait de soucis.
 - Pourtant, peu de gens pensent que la qualité de leur vie baissera au moment de la pension.

- **Les opinions sont partagées en ce qui concerne le meilleur moment pour commencer à financer sa pension**
 - Certains pensent : “ dès qu'on commence à travailler ”.
 - D'autres estiment qu'il n'est pas trop tard à 50 ans.

La pension légale

Une croyance : la pension légale !

QUELLE EST L'IMPORTANCE DE LA PENSION LÉGALE DANS LE MAINTIEN D'UNE QUALITÉ DE VIE ACCEPTABLE ?



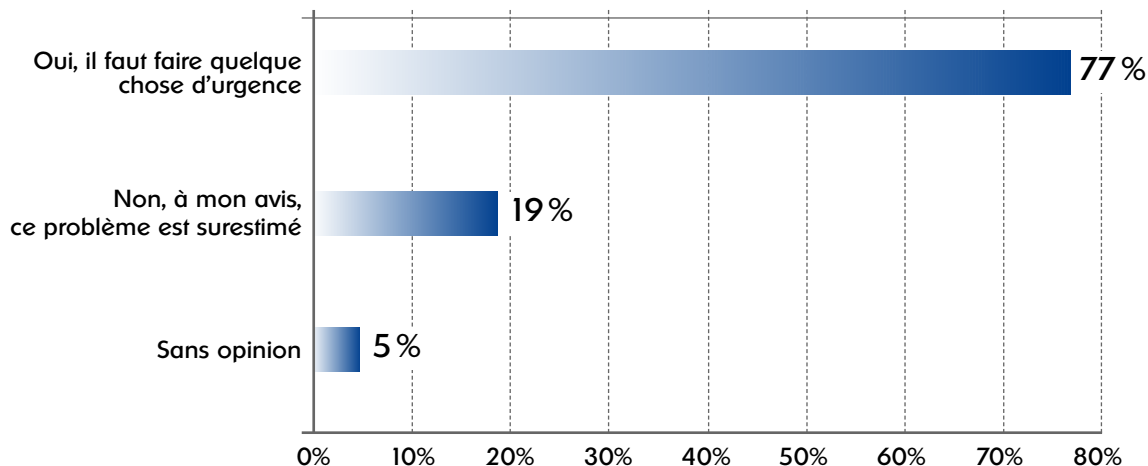
(n= 12476; une seule réponse possible)

Une croyance : la pension légale !

- La pension légale est importante pour les personnes interrogées. Pour une minorité seulement, la pension légale représentera moins de la moitié des revenus nécessaires.
- La pension légale est considérée comme très importante (seule forme de revenus) par ceux qui s'en font beaucoup pour leur pension (73 %), par ceux qui n'ont pas de diplôme ou un diplôme du primaire (73 %), par les ouvriers (68 %), par les locataires (62 %), par ceux qui n'ont pas d'assurance de groupe (60 %) à l'opposé de ceux qui ont une assurance de groupe (39 %) et par ceux qui vivent seuls (58 %).
 - ➡ plus on est financièrement défavorisé, plus on compte sur la pension légale.
- En outre, la pension légale est plus importante (au moins la moitié des revenus) pour les fonctionnaires (95 %) et les personnes de plus de 45 ans (88 %).
- La pension légale est surtout moins importante pour : les indépendants (62 %) et les universitaires (71 %).
- Il est à remarquer qu'une partie importante des moins de 25 ans n'a pas d'opinion au sujet de la pension légale (26 %).

Maintenant, il est temps de prendre les bonnes décisions

Y A-T-IL UN PROBLÈME AU SUJET DU FINANCEMENT DES PENSIONS ?

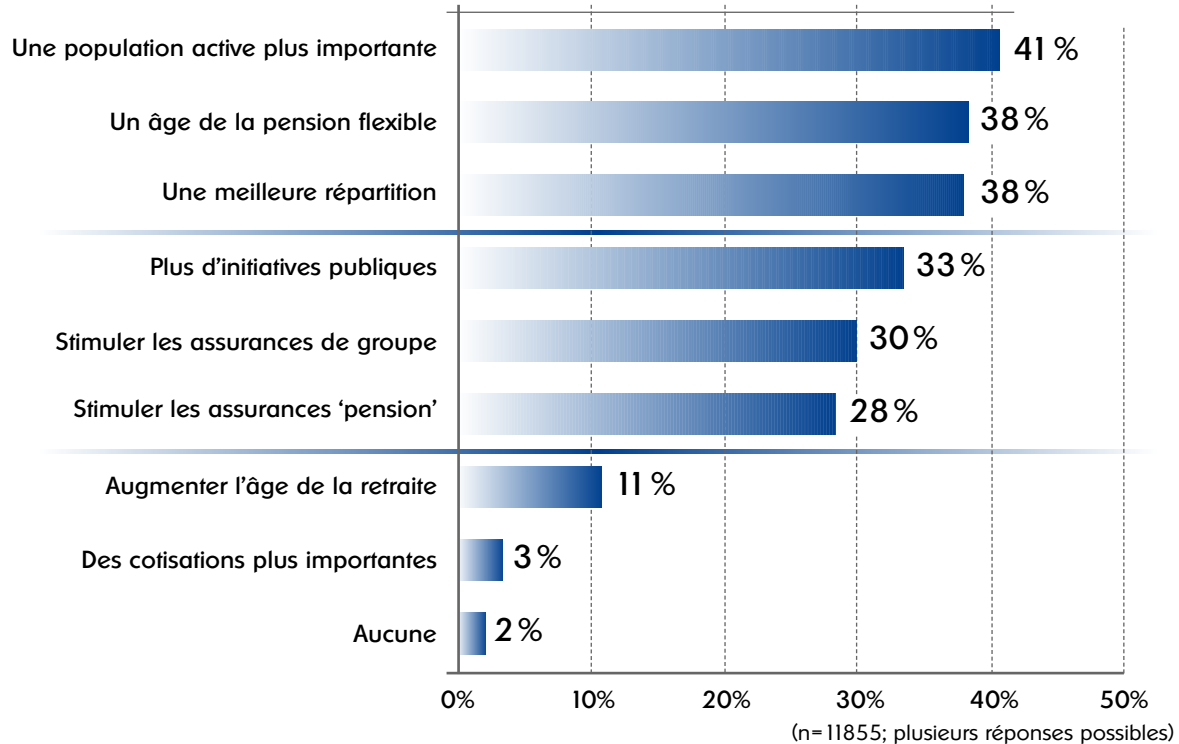


- Sont plutôt d'accord pour prendre des mesures : ceux qui se font des soucis (financiers) (83 %), les indépendants (83 %), les moins de 44 ans (83 %) et les universitaires (81 %).
- Sont plutôt d'accord pour dire que le problème est surestimé : les pensionnés (26 %), les fonctionnaires (24 %) et les personnes de plus de 45 ans (24 %).

(n=12006; une seule réponse possible)

Hit-parade des mesures structurelles

QUELLES MESURES FAUT-IL PRENDRE ?



Hit-parade des mesures structurelles

- Le top 5 est le même que pour l'enquête qualitative, à savoir :
 - une plus grande population active → donner un travail aux chômeurs ?
 - un âge de la pension flexible
 - une meilleure répartition des indemnités
 - une plus grande stimulation des assurances 'pension' et des assurances de groupe
 - plus d'initiatives de l'état.

Le relèvement de l'âge de la pension et l'augmentation des cotisations sont également rejetés ici.

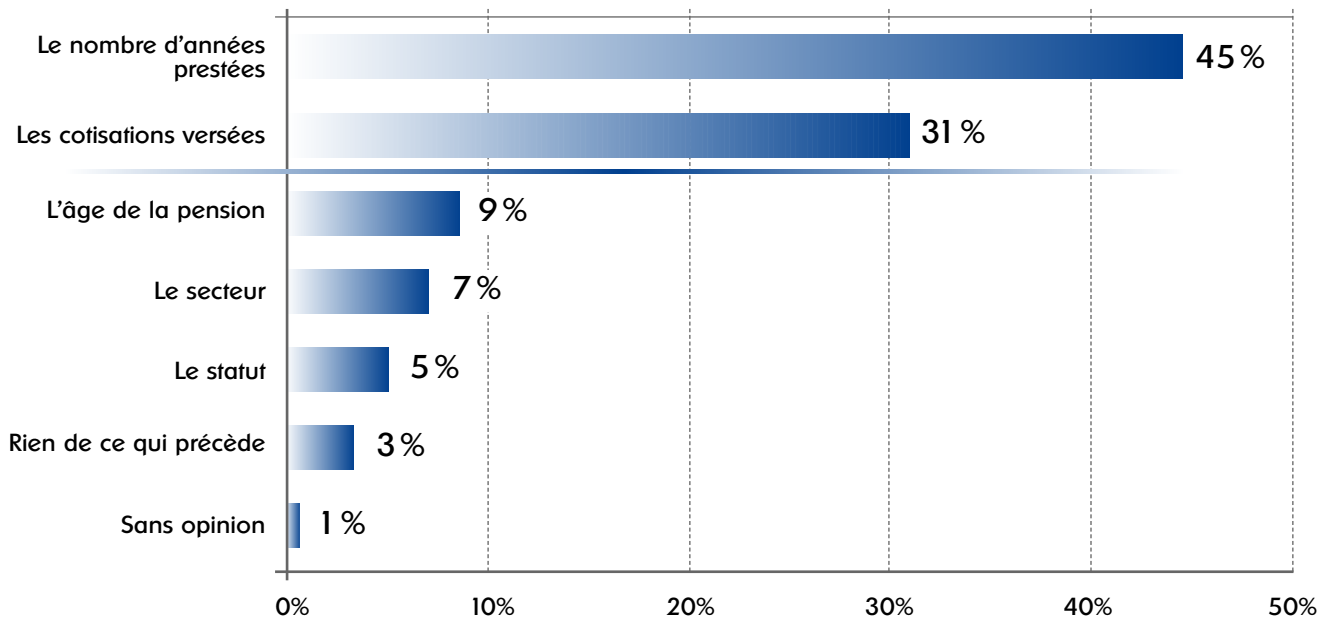
- Une plus grande population active (41 %)
 - Plus on est jeune, plus on est favorable à cette mesure : -25 ans (54 %) contre 55-64 ans (36 %).
 - Sont très favorables : les universitaires (51 %) et les cadres (48 %).
 - Sont moins favorables : les ouvriers (27 %), secondaire inférieur ou moins (25 %).
- Meilleure répartition des indemnités (38 %)
 - Les indépendants (62 %), les personnes sans diplôme ou avec un diplôme primaire (54 %) et les ouvriers (52 %) voient une solution dans une meilleure répartition des moyens. Ce que les fonctionnaires apprécient moins (19 %).

Hit-parade des mesures structurelles

- Un âge de la pension flexible (38 %)
 - Sont très favorables : les universitaires (45 %), les fonctionnaires (44 %), les cadres (44 %)
 - Sont moins favorables : les sans diplôme ou du niveau primaire (22 %), les ouvriers (27 %), les + de 65 ans (31 %)
- Plus d'initiatives publiques (33 %)
 - Sont très favorables : les fonctionnaires (44 %), les Wallons (44 %)
 - Sont moins favorables: les indépendants (26 %), les + de 65 ans (24 %)
- Stimuler les assurances de groupe (30 %)
 - Sont très favorables : si la pension légale est moins importante (47 %), les cadres (40 %), les 25-34 ans (41 %)
 - Sont moins favorables : les indépendants (16 %), ceux ayant un diplôme de niveau primaire ou sans (19 %), les + de 45 ans (25 %)
- Stimuler les assurances pension (28 %)
 - Sont très favorables : les cadres (39 %), les indépendants (36 %)
 - Sont moins favorables : ceux ayant un diplôme de niveau primaire ou sans diplôme (13 %), les ouvriers (16 %)
- Relever l'âge de la pension (11 %)
 - Sont très favorables : les indépendants (21 %), les - de 25 ans (20 %), les + de 65 ans (22 %), les universitaires (18 %)
 - Sont moins favorables : les ouvriers (4 %).

“Une pension ... en fonction de son travail !”

QUEL EST LE CRITÈRE LE PLUS ÉQUITABLE POUR DÉTERMINER LE MONTANT DE LA PENSION LÉGALE ?



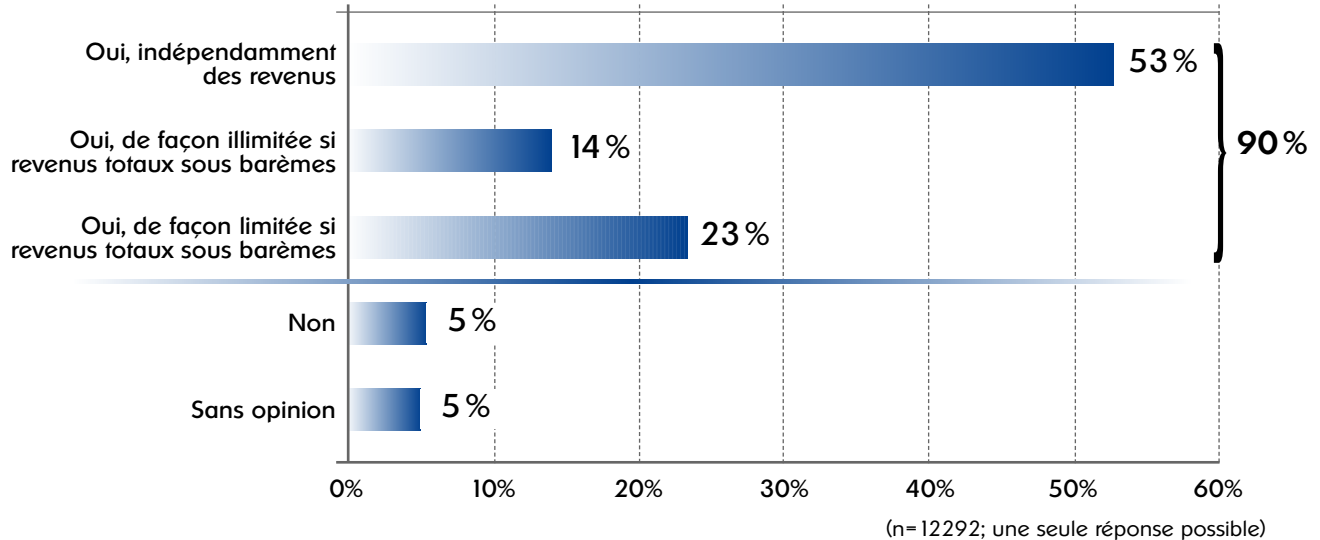
(n=12292; une seule réponse possible)

“Une pension ... en fonction de son travail !”

- Deux critères sont considérés comme équitables pour la détermination du montant de la pension légale :
 - en premier lieu, le nombre d’années pendant lesquelles on a travaillé ;
 - en second lieu, les cotisations effectivement versées.
- D’autres critères, comme l’âge de la pension, le secteur dans lequel on travaille et surtout le statut (fonctionnaire, employé, ouvrier ou indépendant), sont considérés comme moins équitables.
- Pensent que c’est plus équitable en fonction du nombre d’années prestées : ceux ayant un diplôme du secondaire inférieur ou moins (55 %), les ouvriers (51 %), les pensionnés (49 %).
- Pensent que c’est (relativement) plus équitable en fonction des cotisations effectivement versées : les universitaires (45 %), les cadres (45 %), les indépendants (38 %).
- Des indemnités en fonction du secteur sont considérées comme plus équitables par les ouvriers (15 %) et en fonction du statut, par les fonctionnaires (13 %).

“J’avais 60 ans en 2005... Et en plus de ma pension, je gagnais autant que je voulais !”

UN PENSIONNÉ PEUT-IL GAGNER DE L'ARGENT EN PLUS DE SA PENSION ?



- Une majorité est favorable à ce qu'un pensionné puisse gagner de l'argent en plus de sa pension.
- Cette opinion est plus prononcée chez : ceux qui souhaitent continuer à travailler après leur pension (73 %), les indépendants (68 %), ceux pour qui la pension légale est moins importante (68 %), les universitaires (66 %), les cadres (64 %).
- Les pensionnés (43 %) et les ouvriers (42 %) sont moins favorables.

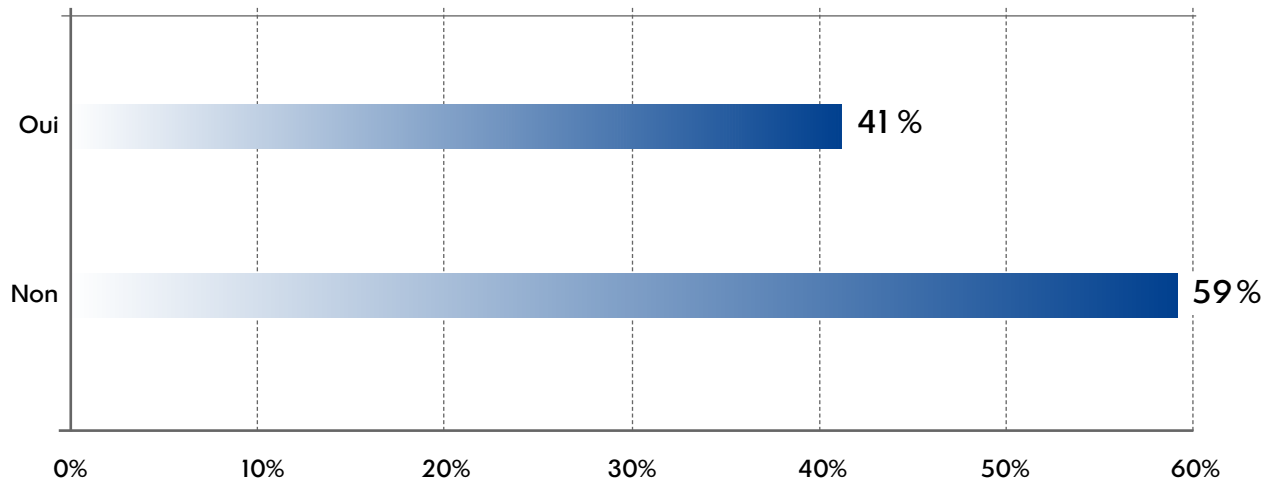
En résumé : la pension légale

- La pension légale est (très) importante pour 84 % des répondants.
 - Elle est plus importante pour ceux qui sont financièrement défavorisés.
- Une grande majorité (77 %) estime qu'il est temps d'aborder le problème des pensions de façon structurelle :
 - en augmentant la population active (chômeurs ?)
 - en introduisant un âge de la pension flexible
 - en répartissant mieux les indemnités.
 - en stimulant les assurances 'pension' et les assurances de groupe
 - Le relèvement de l'âge de la pension ou l'augmentation des cotisations sont également rejetés ici.
- Il vaut mieux déterminer les indemnités légales sur base du nombre des années effectivement prestées et/ou des cotisations effectivement versées. Les indemnités qui reposent sur une différence de statut sont considérées comme moins équitables.
- Le pensionné doit pouvoir gagner de l'argent en plus de sa pension et ce, de façon illimitée.

Le plan de pension complémentaire via l'entreprise

La majorité des participants ne bénéficie pas d'un plan de pension complémentaire au sein de leur entreprise

BÉNÉFICIEZ-VOUS D'UNE ASSURANCE PENSION COMPLÉMENTAIRE VIA VOTRE ENTREPRISE ?



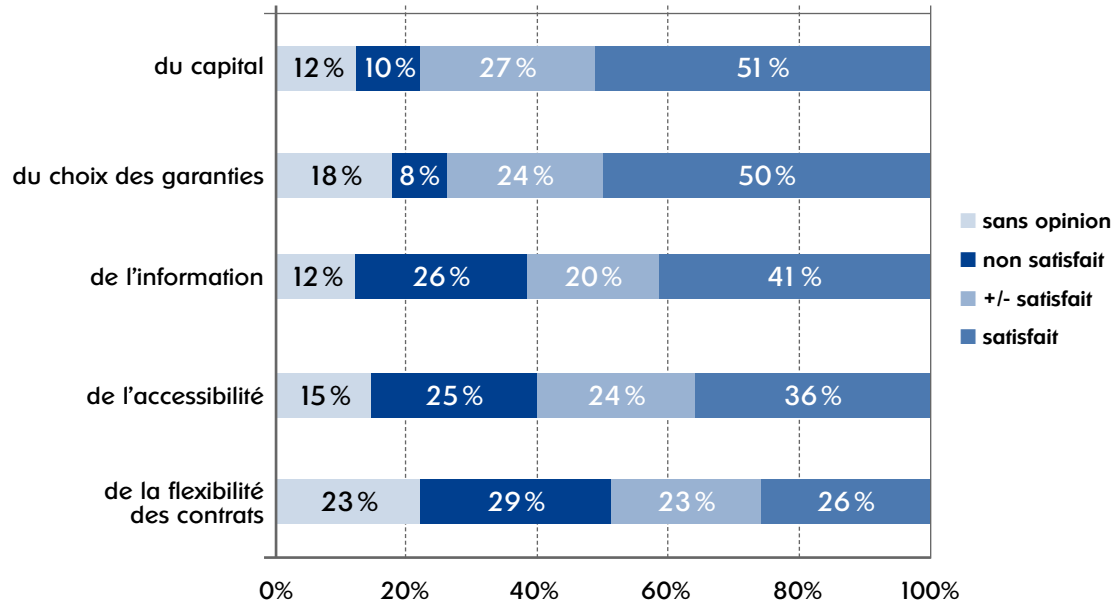
(n= 12172; une seule réponse possible)

La majorité des participants ne bénéficie pas d'un plan de pension complémentaire au sein de leur entreprise

- 4 répondants sur 10 ont une assurance de groupe.
- Ont plus de chances d'avoir une assurance de groupe :
 - les cadres (69 %),
 - ceux qui travaillent dans une grande entreprise (200 - 499 : 52 %; + de 500 : 56 %),
 - ceux qui estiment que la pension légale est moins importante (58 %),
 - les indépendants (48 %) et les employés (45 %).
- Ont moins de chances d'en avoir une :
 - les fonctionnaires (93 %) (ils bénéficient d'une pension spécifique de l'État) ;
 - ceux qui n'ont pas d'emploi (87 %) ;
 - les jeunes de moins de 25 ans (86 %) et les personnes de plus de 65 ans (70 %) ;
 - ceux qui vivent seuls (69 %), les locataires (68 %), les femmes (67 %) et les ouvriers (67 %) ;
 - en d'autres termes, un grand nombre de personnes dans une situation financière plus vulnérable.

L'assurance de groupe: une solution à améliorer

DANS QUELLE MESURE ÊTES-VOUS SATISFAIT ... ?



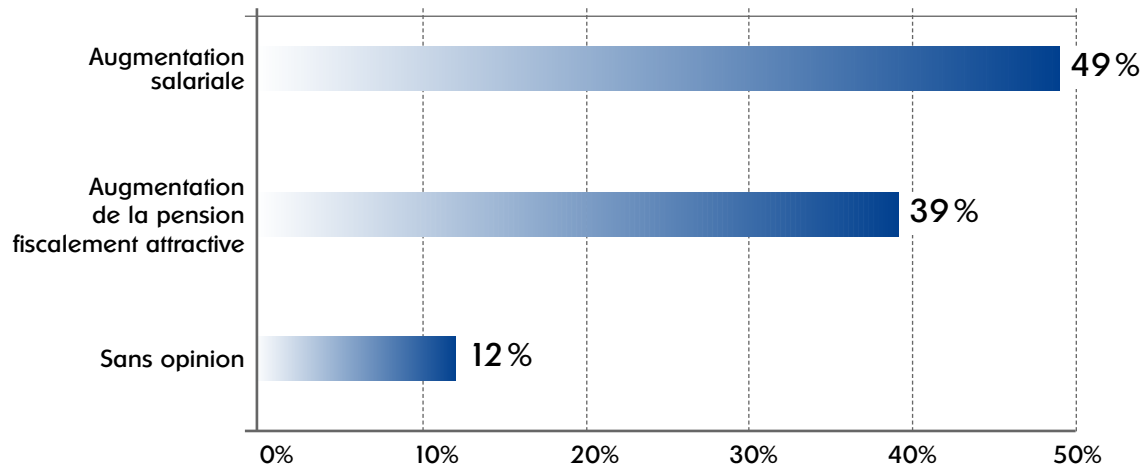
(n=4933; une seule réponse possible) • Base: assurance de groupe

Scores de satisfaction

- L'insatisfaction concerne surtout le service, l'information, l'accessibilité et la flexibilité des contrats.
- De plus, un pourcentage très élevé n'est ni satisfait, ni insatisfait, ou sans opinion.
- En ce qui concerne le capital et le choix des garanties, les cadres sont un peu plus satisfaits (respectivement 60 % et 59 %).
- En ce qui concerne les autres éléments : l'information, l'accessibilité et la flexibilité des contrats, les indépendants sont un peu plus satisfaits (respectivement 54 %, 48 % et 45 %).

Court terme versus long terme

QUE CHOISISSEZ-VOUS ENTRE : UNE AUGMENTATION DU SALAIRE
OU UNE AUGMENTATION DU MONTANT DU CAPITAL DE L'ASSURANCE PENSION ?



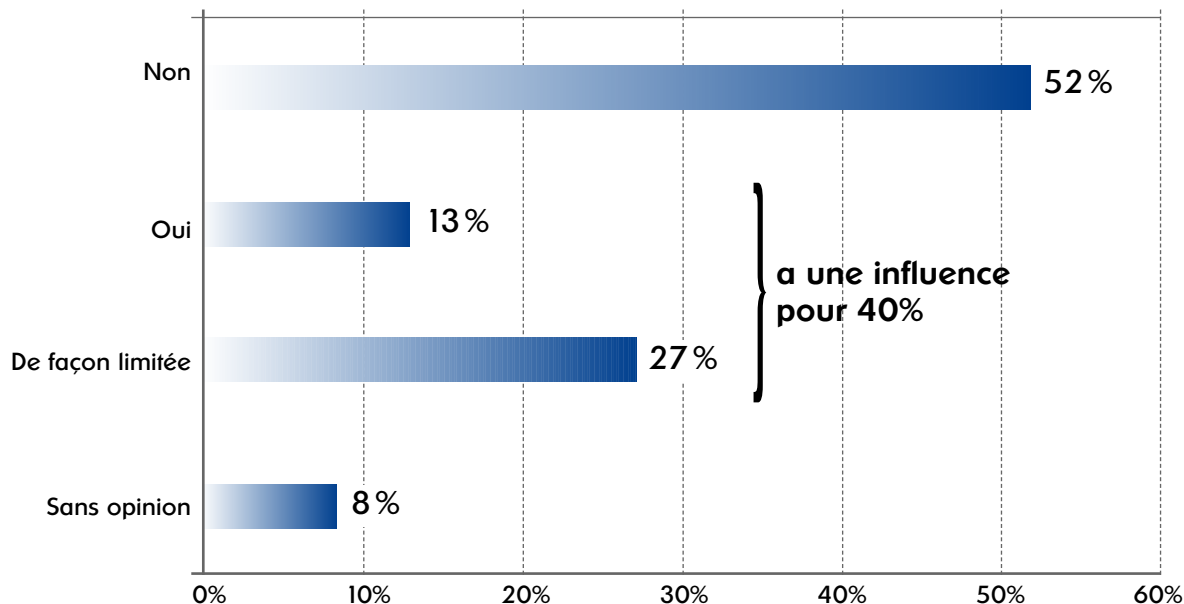
(n=10688; une seule réponse possible)

Court terme versus long terme

- Une augmentation du salaire est préférée à une augmentation du montant de l'assurance 'pension' complémentaire, principalement pour ceux qui ont un salaire peu élevé.
- Sont plus favorables à l'augmentation du salaire :
 - les personnes de 25 à 44 ans (25 - 34 ans : 68 % - 35 - 44 ans : 61 %),
 - les personnes travaillant dans une grande entreprise (> 500 : 57 %),
 - les fonctionnaires (59 %), les employés (55 %) et les ouvriers (52 %).
- Sont relativement plus favorables à une augmentation du montant du capital de l'assurance 'pension' :
 - les personnes de 55 à 64 ans (53 %),
 - ceux qui ont déjà une assurance de groupe (43 %),
 - les indépendants (40 %) et les cadres (42 %).
- Point négatif : ceux qui n'ont pas de diplôme ou un diplôme du niveau primaire ne savent pas se décider (19 %).

Le plan de pension complémentaire de l'entreprise a un impact limité sur l'orientation professionnelle

LA DISPONIBILITÉ D'UN PLAN DE PENSION COMPLÉMENTAIRE INFLUENCE-T-ELLE VOTRE ORIENTATION PROFESSIONNELLE ?



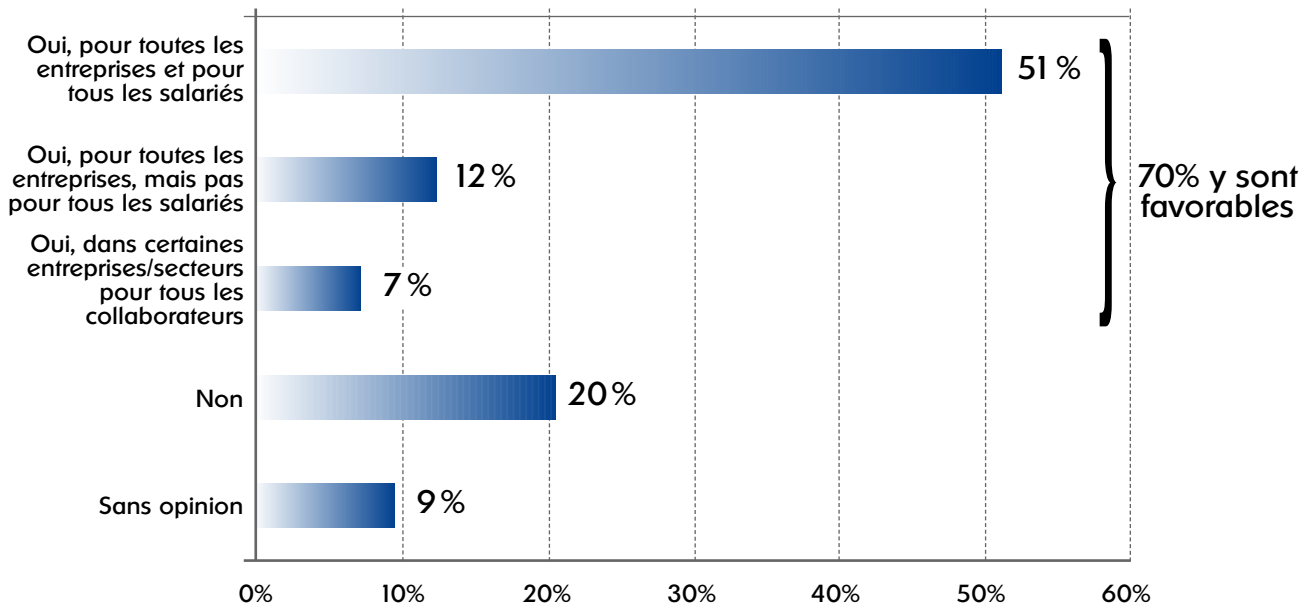
(n=10037; une seule réponse possible)

Le plan de pension complémentaire de l'entreprise a un impact limité sur l'orientation professionnelle

- Pour une majorité, la présence ou non d'une assurance de groupe est sans importance dans le choix d'une profession.
- Pour 4 personnes sur 10, ceci a un certain impact.
- Plus d'influence : pour les cadres (59 %), les moins de 25 ans (54 %), les répondants issus d'entreprises > 500 personnes (46 %).
- Plutôt sans impact : pour les fonctionnaires (63 %), les ouvriers (63 %), les employés (58 %) et ceux qui n'ont pas d'assurance de groupe (60 %).

“Un plan de pension complémentaire ? C’est à mon patron de régler cela !”

L’ASSURANCE DE PENSION COMPLÉMENTAIRE DOIT-ELLE ÊTRE OBLIGATOIRE ?



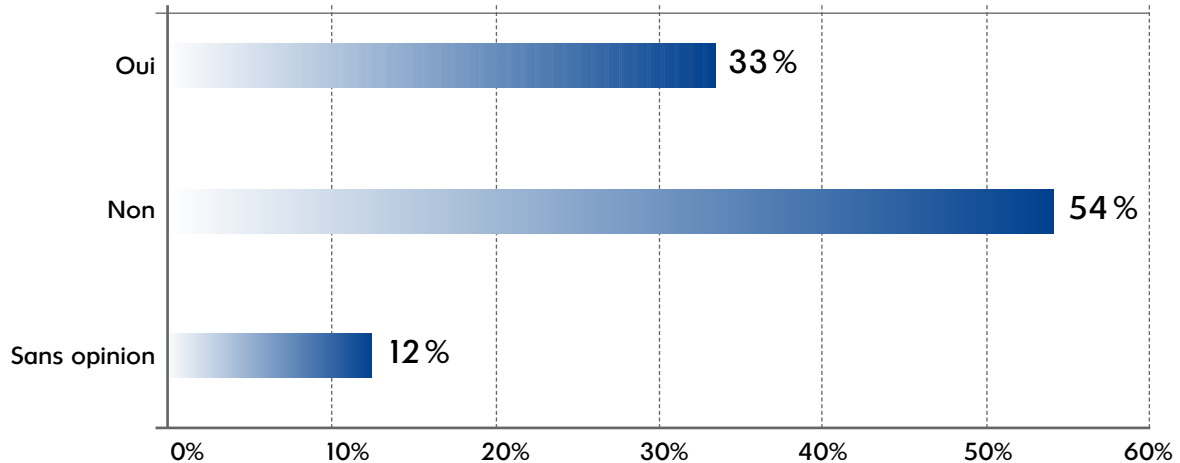
(n=12067; une seule réponse possible)

“Un plan de pension complémentaire ? C’est à mon patron de régler cela !”

- 7 personnes sur 10 sont favorables à une certaine forme d’obligation. La majorité est favorable à l’introduction d’une assurance de groupe obligatoire pour tout le monde : pour toutes les entreprises et tous les salariés.
- Sont plutôt favorables à une obligation :
 - ceux qui ont une assurance de groupe (77 %) ;
 - les ouvriers (76 %), les cadres (75 %) et les pensionnés (75 %) ;
 - les répondants du secteur de l’industrie (76 %) ;
 - les répondants qui ont des soucis financiers au sujet de la pension (74 %) ;
 - les personnes de plus de 45 ans (73 %).
- Sont plutôt défavorables à une obligation : les indépendants (34 %).

“Aucune limite !”

LE PLAN DE PENSION COMPLÉMENTAIRE DOIT-IL ÊTRE PLAFONNÉ ?



- Sont plutôt pour un plafonnement : diplômé du niveau primaire ou sans diplôme (47 %).
- Sont plutôt contre un plafonnement : les cadres (71 %), les indépendants (69 %), ceux qui ont une assurance de groupe (66 %) et les personnes de 25 à 34 ans (62 %).

(n=12011; une seule réponse possible)

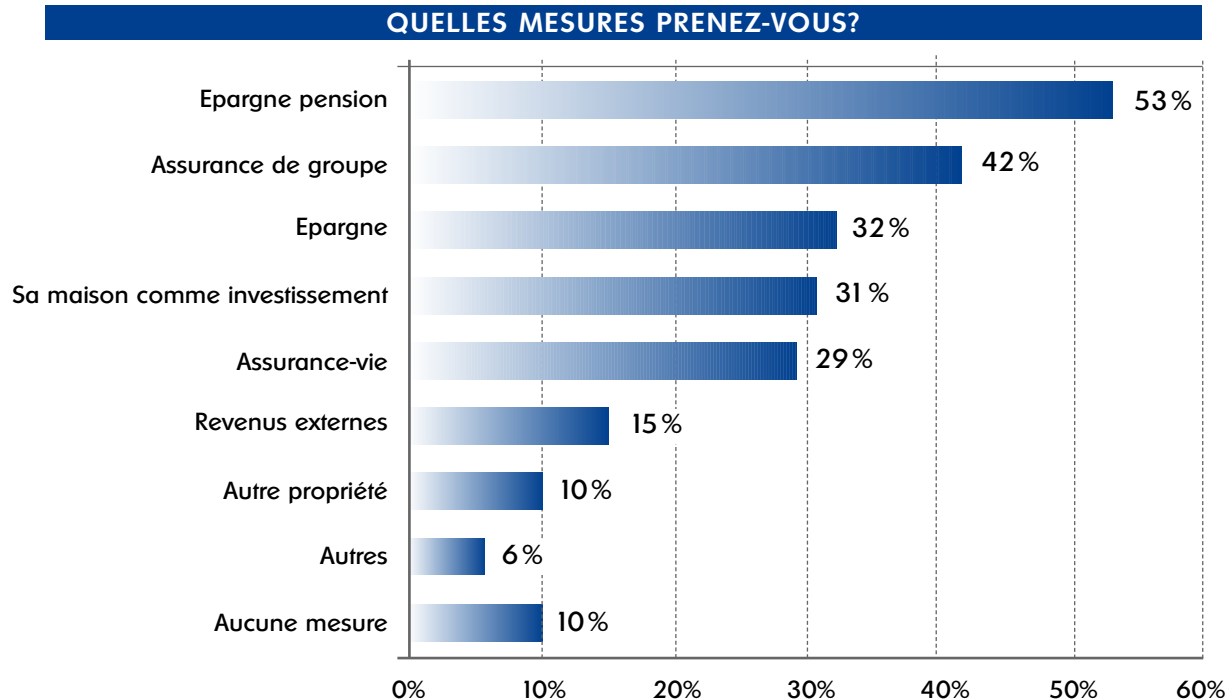
En résumé :

plans de pension complémentaire de l'entreprise

- 4 répondants sur 10 ont un plan de pension complémentaire de leur entreprise (2 sur 3 chez les cadres).
- Beaucoup ne sont pas vraiment satisfaits de leur plan de pension complémentaire (manque d'information et de service).
- Une assurance de groupe a un impact limité sur l'orientation professionnelle, excepté chez les cadres et les jeunes.
- En général, il existe toujours une certaine 'tension' (compréhensible) entre une augmentation (aujourd'hui) du salaire et une augmentation du montant de la pension complémentaire (perçue dans le futur).
- **MAIS**
- Il existe tout de même une majorité pour une obligation généralisée du plan de pension complémentaire.
- Les plans de pension complémentaire ne peuvent pas être plafonnés.

La pension complémentaire individuelle

En numéro 1 : l'épargne pension !

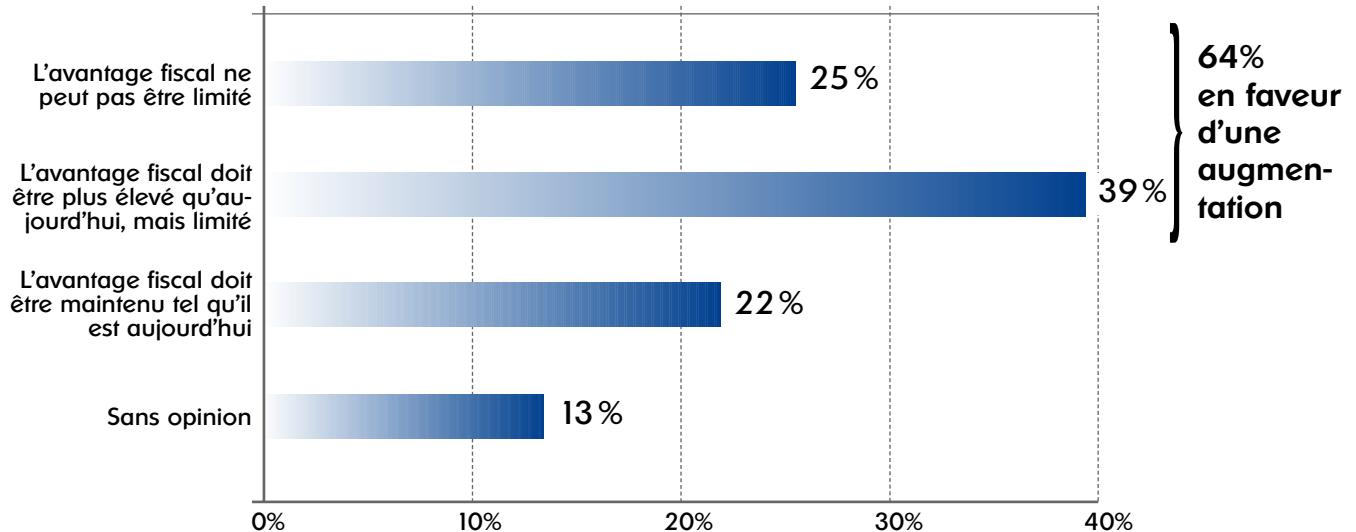


- En général, on peut dire que les cadres, les universitaires et les indépendants prennent beaucoup plus de mesures que les autres.

(n=12015; plusieurs réponses possibles)

“Si cela dépend de moi : un avantage fiscal !”

COMMENT L'AVANTAGE FISCAL CONCERNANT LES MESURES DE PENSION COMPLÉMENTAIRE INDIVIDUELLE DEVRAIT-IL ÉVOLUER ?

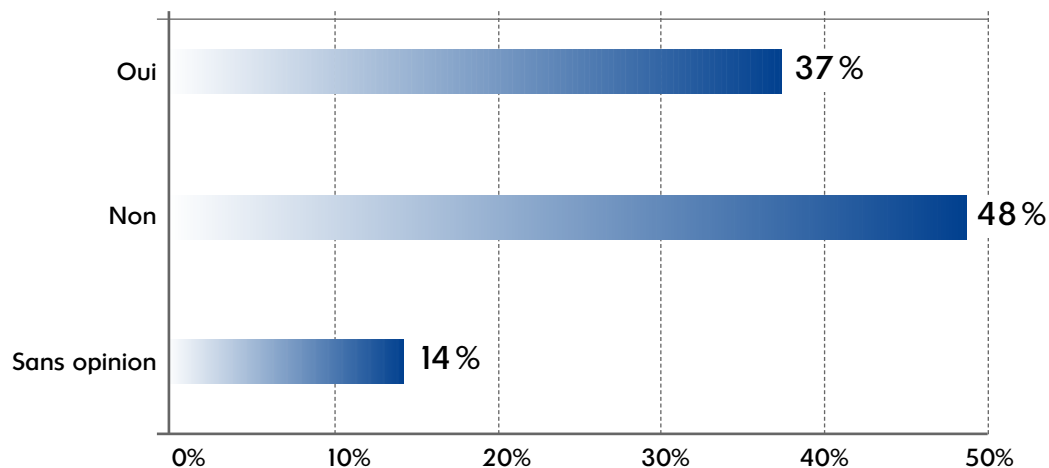


- Sont favorables à l'augmentation de façon illimitée : les indépendants (42 %) et les universitaires (33 %)
- Sont favorables à l'augmentation de façon limitée : les ouvriers (45 %)

(n= 11536; une seule réponse possible)

“Pourrait-on enfin expliquer les choses ?”

EXISTE-T-IL SUFFISAMMENT D'INFORMATION POUR VOUS PERMETTRE DE CHOISIR DE FAÇON SIMPLE LES MESURES DE PENSION COMPLÉMENTAIRE CORRECTES ?



(n= 11452; une seule réponse possible)

“Pourrait-on enfin expliquer les choses ?”

- Reçoivent suffisamment d'information :
 - les universitaires (44 %), les cadres (43 %), les plus de 65 ans (43 %), les personnes mariées (41 %), les indépendants.
- Reçoivent trop peu d'information :
 - les -25 ans (21 %), ceux ayant un diplôme secondaire du niveau inférieur ou moins (30 %), les femmes (30 %), les personnes habitant seules (30 %).
- Ceux qui se font du souci au sujet de leur pension estiment le plus souvent qu'ils sont insuffisamment informés (60 %).
- “Sans opinion” a été plus souvent choisi par les moins de 25 ans (29 %) et ceux qui n'ont pas de diplôme ou un diplôme de l'enseignement primaire (22 %).

En résumé :

la pension complémentaire individuelle

- Les répondants épargnent activement (de différentes façons).
- L'action la plus populaire est l'épargne pension.
- La majorité souhaite augmenter l'avantage fiscal.
- La majorité souhaite plus d'information, afin de pouvoir choisir les mesures de pension complémentaire correctes.

La pension des Belges : Des inquiétudes qui incitent à l'action

- 1 La majorité des participants à l'enquête aspire à une retraite tranquille, sans aucune contrainte de temps. Ils affirment cependant se faire du souci, en premier lieu concernant leur situation financière après leur mise à la pension - surtout les personnes les moins favorisées - et, dans une moindre mesure, au sujet de leur santé.
- 2 Malgré l'inquiétude relative à leur situation financière future, plus de 80% des répondants pensent que la qualité de leur niveau de vie ne diminuera pas, voire s'améliorera après leur mise à la retraite. Ce qui met en évidence l'importance incontestable de la pension légale garantie par l'État. Elle prend en charge le besoin primaire de sécurité financière et sert ensuite de base à la réalisation des autres besoins exprimés : santé, dépendance à l'égard des tiers, défis pour lutter contre l'ennui, etc...
Le nombre d'années d'activité professionnelle et les cotisations versées sont cités comme des critères équitables pour la détermination du montant de la pension légale.

La pension des Belges : Des inquiétudes qui incitent à l'action

3 77% des répondants pensent qu'il existe un problème concernant le financement des pensions légales. Selon eux, le gouvernement doit prendre de manière urgente des mesures telles que l'augmentation de la population active - en aidant les chômeurs à trouver un emploi, vu que le relèvement de l'âge de la pension récolte peu d'enthousiasme - et l'introduction d'un âge de mise à la pension flexible. Une répartition plus équitable du montant de la pension ainsi que la possibilité pour les pensionnés d'exercer encore un travail sont considérées comme des mesures positives.

4 Le financement de la pension légale est problématique. Ainsi, 9 répondants sur 10 sont conscients qu'ils doivent eux-mêmes assumer leur sécurité financière pour le futur. Un tiers des répondants pense que le gouvernement a un rôle à jouer en stimulant les assurances complémentaires telles que les assurances 'pensions' et les assurances de groupe.

La pension des Belges : Des inquiétudes qui incitent à l'action

5 L'assurance de groupe ne fait pas encore partie intégrante des us et coutumes. Ainsi, 4 répondants seulement sur 10 déclarent en avoir une. Les trois quarts d'entre eux sont satisfaits quant au capital assuré et au choix des garanties. Par contre, la qualité et l'accessibilité de l'information, tout comme la flexibilité des contrats, doivent être améliorées.

On ne peut pas en conclure que c'est la raison pour laquelle la majorité des répondants opte pour une augmentation de salaire au détriment d'une augmentation du capital de leur pension complémentaire. En effet, pas moins de 70% des participants à l'enquête sont d'avis que l'assurance pension complémentaire via l'employeur devrait être rendue obligatoire. De préférence sans aucune limite, pour une courte majorité d'entre eux.

6 En matière d'efforts à fournir au niveau personnel, 10% seulement des répondants admettent n'avoir pris aucune mesure.

Quant aux autres, les initiatives prises sont : en premier lieu, l'épargne-pension (la n°1 incontestable du hit-parade), suivie notamment par l'assurance de groupe, l'épargne ordinaire, l'assurance vie et – le Belge ayant une brique dans le ventre – l'habitation propre comme investissement. Deux tiers des participants à l'enquête sont favorables à une augmentation des avantages fiscaux en faveur de celui qui, d'initiative, prend des mesures complémentaires. Près de la moitié des répondants souhaitent également recevoir plus d'information compréhensible qui les aide à choisir la ou les mesures de pension complémentaire la ou les plus adéquate(s).

Pour plus d'information :
www.deltalloydlife.be

Delta Lloyd Life
Boulevard de la Plaine 15
1050 Bruxelles
Tél.: +32 2 650 71 11
Fax: +32 2 650 79 99

Delta Lloyd Life s.a., entreprise d'assurance agréée sous le code n° 0019 pour pratiquer les opérations d'assurance en branches 21, 22 et 23 (A.R. du 4/7/1979, M.B. du 14/7/1979 et A.R. du 10/11/1996, M.B. du 19/12/1996), dont le siège social est situé Bd de la Plaine 15, 1050 Bruxelles, Belgique - RPM Bruxelles 0402.192.583.

Pour une belle vie.

delta lloyd
LIFE